

→ L'actu



Remise en route du chauffage

Le redémarrage du chauffage sera fait progressivement entre le 1^{er} et le 15 octobre 2022 sur l'ensemble des résidences gérées par GrandLyon Habitat.

Depuis 2021, le prix du gaz s'est envolé. Afin de **diminuer les consommations énergétiques** et **limiter l'impact sur les charges des locataires**, le gouvernement français a invité les services publics et les acteurs économiques à **appliquer les températures réglementaires de chauffage**, soit 19° dans les logements collectifs.

En accord avec le Conseil de Concertation Locatif du Patrimoine qui réunit vos représentants des locataires, GrandLyon Habitat a proposé **deux nouvelles mesures** :

- **La journée** : une température dans la pièce de vie principale de 20° (sachant que la réglementation prévoit que la température délivrée soit de 19°).
- **La nuit** : une courbe de chauffe diminuée de 2°C entre 23h00 et 5h00 du matin.

La courbe de chauffe permet d'adapter la température du logement en fonction de la température extérieure.

Élections des représentants de locataires 2022 : vous êtes concernés !

Vous allez prochainement voter pour choisir vos représentants. Les représentants de locataires participent aux décisions pour améliorer votre logement, votre immeuble et votre quartier. N'oubliez pas de voter, c'est important !



Les représentants sont élus pour 4 ans. Pendant toute la durée de leur fonction de représentants de locataires, **ils s'expriment et donnent leur avis sur** : les travaux à faire, l'entretien des ascenseurs et des halls d'entrée, l'évolution du prix des loyers, la maîtrise des charges, la gestion de la résidence, les travaux à prévoir, l'avenir du quartier.

Les représentants des locataires font partie du Conseil d'Administration de GrandLyon Habitat. Ils peuvent faire entendre votre voix sur l'avenir de votre immeuble, vous écoutent et répondent à vos questions, vos remarques, vos attentes.

Entre le 29 octobre et le 10 novembre 2022, vous pourrez voter :

- **Par courrier** grâce à une enveloppe pré-affranchie
- **Par internet** (vote électronique)

Ce sont 2 moyens simples et rapides de voter.

Les professions de foi vous seront envoyées prochainement...

Le scrutin qui désignera les 5 administrateurs représentant les locataires au Conseil d'Administration de GrandLyon Habitat se déroulera le mardi 15 novembre 2022.

€ Le point sur...

L'enquête annuelle SLS

Une fois par an, une partie des locataires de GrandLyon Habitat est concernée par une **enquête obligatoire**, intitulée « **Enquête Supplément de Loyer Solidarité** » (SLS).

Si vous êtes concernés par cette enquête, vous recevrez fin septembre votre formulaire.

Pour y répondre facilement, connectez-vous à votre espace locataire et remplissez en ligne le formulaire, en joignant les pièces justificatives.

Plusieurs possibilités pour renvoyer votre formulaire

• **La réponse en ligne**
Connectez-vous à l'espace locataire sur notre site : www.grandlyonhabitat.fr

• **Par courrier**
GRANDLYON HABITAT
Enquête SLS
2 Place de Francfort – CS 13754
69440 Lyon cedex 03

• **En agence ou au siège**

Pensez à ne pas oublier les pièces justificatives

La réponse est obligatoire

Tous les locataires qui ont reçu le courrier doivent fournir les informations et les justificatifs demandés **avant le 31 octobre 2022.**



★ Zoom Sur ...

Les élections des représentants de locataires 2022

Les élections de vos représentants de locataires ont lieu dans quelques semaines.
Pourquoi voter et comment cela se passe ?
Voici des explications pour vous aider à comprendre.

• **Vous devez avoir un bail de logement HLM depuis au moins 6 semaines avant les élections.**

Vous avez le droit de voter quelle que soit votre nationalité.
Vous avez droit à **1 vote par logement**.

• **À GrandLyon Habitat, le vote des représentants de locataires a lieu entre le 29 octobre et 10 novembre 2022.**

Les résultats seront affichés dans l'entrée de votre immeuble.
Ils seront aussi annoncés dans un prochain « Entre Nous » et sur le site internet de GrandLyon Habitat.

• **Vous pouvez choisir le mode de vote qui vous convient.**

Les deux modes de vote sont les suivants :



Le vote par correspondance

Vous devez **retourner la carte-réponse T** qui vous sera envoyée prochainement.
Vous envoyez ensuite cette carte-réponse T par La Poste.
Vous ne devez coller qu'une seule étiquette sur la carte-réponse T, sinon votre vote ne sera pas pris en compte.



Le vote par internet (vote électronique)

Vous vous **connectez avec votre identifiant et votre mot de passe** sur le site internet :
<https://grandlyonhabitat.paragon-election.com>



**Vous êtes concerné par ces élections.
Vous allez choisir les personnes qui vont vous représenter et défendre vos droits pendant 4 ans.**

Les représentants de locataires défendent vos intérêts comme :

- L'entretien de votre logement et du hall d'entrée de votre immeuble, de l'ascenseur...,
- La maîtrise des charges pour que les charges ne vous coûtent pas trop cher,
- La qualité des équipements...



Le geste vert...



Chauffage : les bons gestes !

Pour une utilisation optimale de vos radiateurs, voici 3 gestes faciles à adopter :

- **Je dépoussière** régulièrement mes radiateurs
- **Jé ne place pas de meubles devant les radiateurs**, ni de linge dessus.
- **J'aère 10 minutes grand maximum 1 ou 2 fois par jour mon logement** pour éviter l'humidité et la sensation de froid.

Bon à savoir

La température de confort recommandée des pièces de vie est de 19° - 20° C et celle des chambres 17° C.
Un degré de température en moins, c'est entre 7 % et 15 % de consommation en moins selon le bâtiment, et donc moins de charges !